

Traces /1976-1979

Hélène Beauchamp

Numéro 15 (2), 1980

Un théâtre « intervenant » : A.C.T.A./A.Q.J.T. (1958-1980)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16568ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé)

1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Beauchamp, H. (1980). Traces /1976-1979. *Jeu*, (15), 96–109.

Bertolt Brecht était
Qui voulait bien

Comme tous
Il aimait,
Il parlait,
Il avait
Et il aimait



traces/1976-1979

18 janvier 1976 : réunion du comité de direction

L'engagement de Marie-Hélène Falcon, Rémi Boucher et Robert Payette à titre de permanents est voté.

6. Que les membres du Comité de direction siègent en tant qu'individus et non pas en tant que représentants des intérêts des troupes dont ils font partie.

1^{er} février 1976 : réunion du comité de direction

12. Que le Comité du Festival ajoute à son mandat l'étude de la question du Festival de théâtre pour enfants et qu'il analyse la possibilité qu'à partir de 1977, l'A.Q.J.T. prenne en charge l'organisation du Festival de théâtre pour enfants actuellement tenu à Longueuil.

26-27-28 novembre 1976 : dix-neuvième congrès - montréal - cegep du vieux-montréal

37 troupes - 18 observateurs présents.

Ateliers: formation-information; jeune théâtre dans les régions; animation-diffusion; réalité des troupes; atelier libre.

Propositions:

5. Nous définissons l'objectif principal de l'A.Q.J.T.: l'A.Q.J.T. est un regroupement qui encourage et développe un théâtre dont la priorité est de participer à l'évolution politique du peuple québécois vers une société démocratique et égalitaire (socialiste). Cette proposition s'insère dans un processus d'évolution.

6. Que le mot « régionalisation » désigne le phénomène qui vise à donner aux régions une plus grande autonomie politique, économique, culturelle et affective.

Comité de direction élu: Alain Gagné, Myriam Grondin, Jean-Léon Rondeau, Wilfrid Joseph, Hélène Pitre, Lorraine Lambert, Michel Dallaire (sans attribution de postes).

Comité exécutif: Marie-Hélène Falcon, Rémi Boucher, Odette Gagnon.

4 juin 1977 : assemblée générale du XI^e festival du jeune théâtre québécois

9-10-11 décembre 1977 : vingtième congrès - drummondville

13 troupes - 10 observateurs présents.

Comités: de diffusion, de théâtre pour enfants, du théâtre étudiant, du financement et d'une politique de développement des troupes de métier au sein du jeune théâtre.

Propositions:

6. Attendu que l'A.Q.J.T. recoupe deux réalités distinctes, c'est-à-dire, d'une part, des troupes qui vivent de leur métier ou qui tendent à en vivre, et d'autre part, des troupes qui n'en vivent pas et/ou qui ne veulent pas en vivre;

Attendu qu'il est devenu illusoire de penser qu'elles peuvent se développer de façon égalitaire dans une seule association;

il est proposé que l'A.Q.J.T. soit une association de troupes de métier, c'est-à-dire des gens qui vivent de leur métier à l'intérieur de leur troupe ou qui tendent à en vivre.

7. Que l'A.Q.J.T. mette tous les moyens possibles à la disposition du comité du théâtre étudiant (Jeune Théâtre) pour s'inscrire dans le développement prochain du théâtre étudiant et de loisir »

Québec en collaboration avec le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

9. Attendu que les troupes de métier au sein du mouvement Jeune Théâtre prennent de plus en plus d'importance;

Attendu que le M.A.C. doit reconnaître et subventionner adéquatement les troupes de métier du Jeune Théâtre (A.Q.J.T.) comme agent culturel et agent d'action sociale et politique;

il est proposé que le document de travail « Pour une politique de développement des troupes de métier au sein du Jeune Théâtre », qui comprend:

- a. une définition du mouvement Jeune Théâtre;
- b. une politique de subvention aux troupes;
- c. un formulaire de demande de subvention des troupes;
- d. la formation d'un comité de distribution de l'argent de l'État aux troupes;
- e. une insistance sur le travail de régionalisation;
- f. une insistance sur la formation,

soit finalisé[sic] en tenant compte des précisions amenées à l'atelier.

Que le mandat du comité soit prolongé jusqu'au deuxième temps du Congrès et que tout membre voulant participer au travail de ce comité puisse y adhérer.

11. Que soit formé un comité organisateur du Festival dans la région de l'Estrie (C.O.F.R.E.).

Ce comité serait composé des membres de l'A.Q.J.T. de la région, de membres du Comité de direction et du Comité exécutif, ainsi que des membres nommés par l'Assemblée générale.

12. Attendu les objectifs d'ouverture et d'autoformation, il est proposé que le festival ait deux temps, soit interne (autoformation), et externe (ouverture); que la durée du Festival soit portée à huit jours.

14. Attendu qu'il est urgent de solutionner les problèmes de survie et de compétition entre les troupes;



Toujours plus gros, création collective du Parminou, 1976.

attendu que nous voulons nous donner les moyens de réaliser nos objectifs de régionalisation et de diffusion du Jeune Théâtre au Québec, il est proposé :

1. qu'il y ait rencontres d'échange et de réflexion sur les différents mécanismes de diffusion des troupes ;

2. qu'il y ait une table de concertation (au niveau des régions, des milieux, des temps de tournée, des prix) sur la diffusion entre les troupes de l'A.Q.J.T.

18. Attendu que l'information entre les troupes est prioritaire et essentielle, il est proposé :

1. qu'il y ait un bulletin de liaison interne. Que ce bulletin transmette l'information sur les troupes, les comités et les nouvelles parvenant au secrétariat. Que ce bulletin soit réalisé par le Comité exécutif en collaboration avec les membres intéressés. Que ce bulletin soit un imprimé maison de l'A.Q.J.T.

2. qu'il y ait toujours une revue *Jeune Théâtre*, qu'elle paraisse 2 ou 3 fois par année et que ce soient des numéros thématiques (ex. : les coopératives et le théâtre pour enfants).

20. Que le statut du Comité de théâtre pour enfants soit celui d'un comité permanent dont le mandat sera de regrouper et de développer le théâtre pour enfants au sein de l'A.Q.J.T.

Élection du Comité de direction (maintenant composé de huit personnes) : Pierre Rousseau, Jo-Anne Blouin, Jean-Léon Rondeau, Diane Chevalier, Maureen Martineau, Robert Dion, Lise Gionet, Yves Dagenais (sans attribution de postes).

24-25 février 1978 : réunion du comité de direction

Démission d'Odette Gagnon du Comité exécutif.

30-31 mars 1978 : réunion du comité de direction

6. Le Comité de direction juge nécessaire une évaluation publique de la décision du Congrès quant à la nouvelle orientation de l'A.Q.J.T. Il est proposé et résolu unanimement qu'un débat public ait lieu au Festival sur cette question.

18 mai 1978 : assemblée générale - université de sherbrooke - douzième festival

14. Que soit formé un Comité d'action politique, lieu permanent d'échange idéologique [sic], dont la tâche principale sera de rendre publique et permanente toute forme de débat idéologique relié aux actions entreprises par l'A.Q.J.T. et qui ferait avancer celle-ci dans ses objectifs culturels et politiques.



Les Marchands de ballounes, les Gens d'en Bas, 1976.



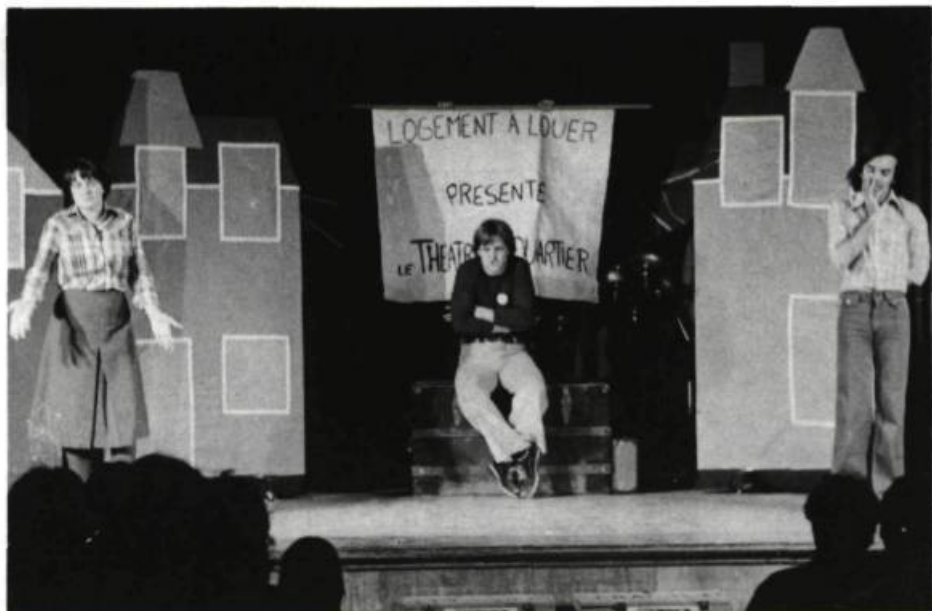


L'amour, c'est des toasts, la Bébelle, 1978.



Te sens-tu serré fort? Théâtre de Carton, 1978.

Passé la ligne, c'est ma maison, le Cent-Neuf, 1977.

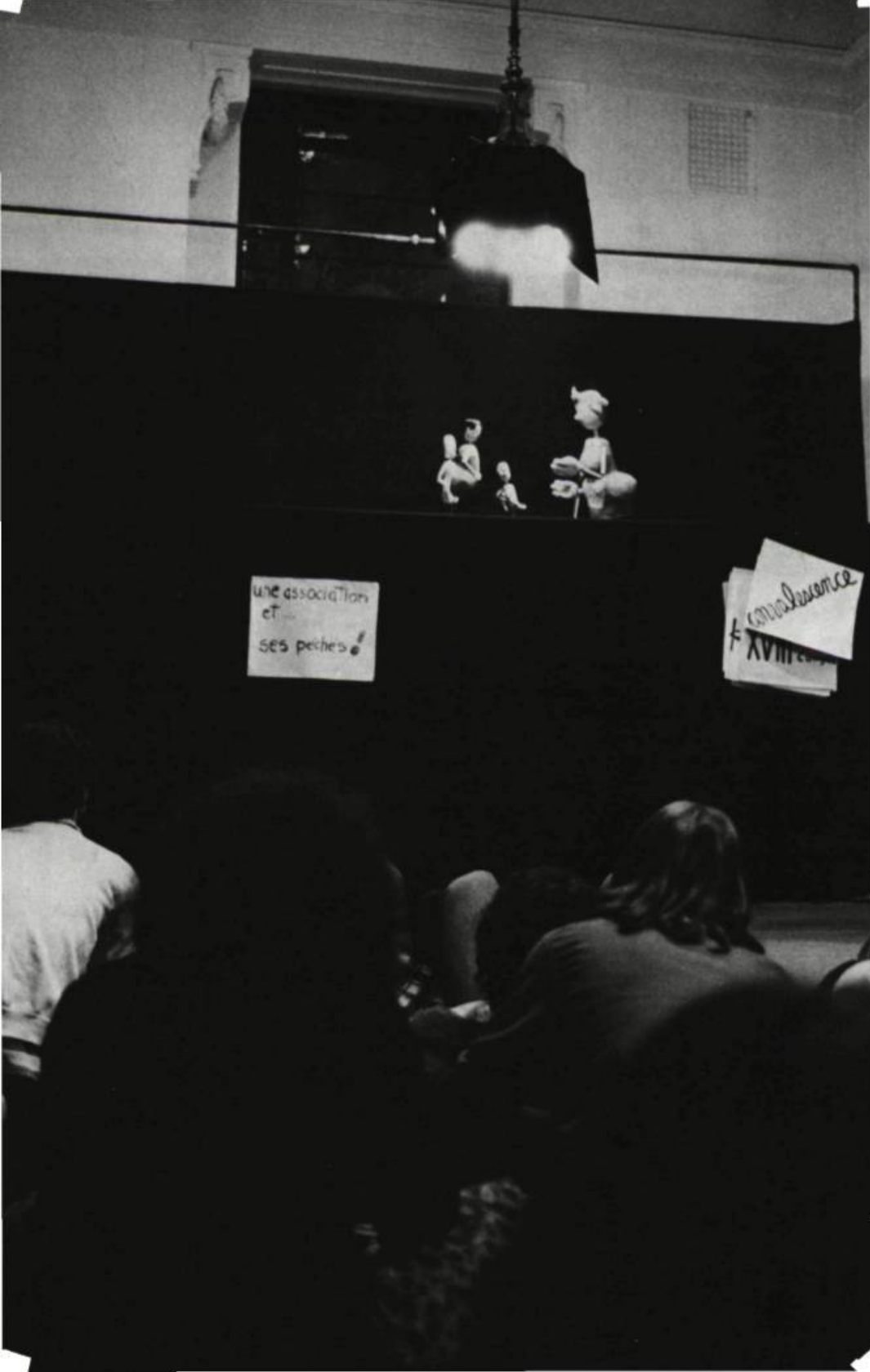


Logement à louer. Théâtre de Quartier, 1978.



Faut pas s'laisser faire, adaptation québécoise par Odette Gagnon de *Mannmann!* de Reiner Lückert et Volker Ludwig. Théâtre de la Grosse Valise, 1978.

Une association et... ses péchés, spectacle/intervention à l'occasion du congrès annuel marquant les vingt ans de l'Association, 1978.



une association
et...
ses peches

XVIII
conscience

31 juillet 1978 : réunion du comité de direction

24. Que l'annonce du poste du troisième permanent soit faite par voie de concours public.

1^{er} septembre 1978

Marie-Christine Larocque est engagée comme permanente et forme le Comité exécutif avec Rémi Boucher et Marie-Hélène Falcon.

10 novembre 1978 : réunion du comité de direction

14. Que le comité de théâtre pour enfants continue ses activités et que des troupes de métier en théâtre pour enfants à l'extérieur de l'A.Q.J.T. puissent en faire partie. Le comité aura le fonctionnement normal des comités de l'A.Q.J.T. et, en conséquence, devra se définir un mandat clair et le faire entériner au prochain congrès. L'A.Q.J.T. est responsable de la gestion des activités en théâtre pour enfants.

8-9-10 décembre 1978 : vingt-et-unième congrès - école nationale de théâtre - montréal

18 troupes et 20 observateurs présents, dont 7 membres individuels.

Ateliers : structure et orientation ; théâtre pour enfants ; festival.

Propositions :

7. Que l'article 2 de la charte soit remplacé par : l'A.Q.J.T. est une société sans but lucratif qui réunit des groupes et des intervenants en Jeune Théâtre travaillant au développement d'un théâtre populaire inscrit dans un processus de changement culturel, politique et social.

11. Que l'article 5.5 de la charte de l'A.Q.J.T. soit remplacé par : est défini comme Jeune Théâtre au sens de l'A.Q.J.T., toute troupe sans but lucratif ayant la volonté : d'agir collectivement ; de créer et de s'exprimer ; de s'intégrer dans un milieu ; de s'impliquer politiquement.

12. Qu'à l'article 5.4 de la charte, le mot « troupe » soit changé pour « groupe de Jeune Théâtre » ; le mot « groupement » par « organisme ». (...) Ainsi donc, l'article 5.4 se lirait comme suit : « Est défini comme groupe de Jeune Théâtre tout organisme théâtral dont l'une des fonctions est la présentation de spectacles, et dont la propriété revient collectivement à tous ses membres ».

13. Que les objectifs de l'Association face au développement du Jeune Théâtre soient les suivants :

- consolider l'union des troupes de métier ;
- regrouper et stimuler le théâtre d'amateurs vers une plus grande autonomie ;
- regrouper et favoriser l'organisation du théâtre étudiant autour de sa réalité spécifique ;
- renforcer ses contacts avec le théâtre militant et participer à son dynamisme ;
- permettre la rencontre des animateurs individuels qui travaillent au développement du théâtre populaire ;
- mettre en place des structures pour que les cinq objectifs précédents soient poursuivis selon le projet



Partez pas en peur, le Théâtre Parminou, 1978.

culturel et politique tel que défini dans sa Charte et dans ses Congrès. Cette proposition vient remplacer la proposition 6 du précédent Congrès.

14. Que soit créé un sous-comité au Comité de Direction qui ait pour mandat de réévaluer la structure de l'A.Q.J.T. et de proposer, s'il y a lieu, à l'Assemblée générale, une nouvelle structuration de l'A.Q.J.T.

17. Que le comité de théâtre pour enfants continue ses activités et que son mandat pour l'année soit:

a. de revendiquer et d'assurer l'organisation du VI^e Festival de théâtre pour enfants;

b. de servir de lien entre les troupes et les cadres gouvernementaux et de développer des mécanismes de pression et de consultation directe;

c. de s'impliquer et de participer à tout événement qui pourrait concerner le théâtre pour enfants (publication, exposition, télévision);

d. de se pencher sur la représentativité à travers l'élaboration des mécanismes de renouvellement des membres du comité.

18. Nous réaffirmons que le Festival doit s'adresser à l'ensemble du Jeune Théâtre et nous proposons:

que le Festival ne soit pas uniquement un lieu d'ateliers d'auto-formation;

que le Festival offre des ateliers de formation pour l'ensemble du Jeune Théâtre;

que chaque manifestation du Festival soit encadrée de façon à permettre le maximum de formation pour les participants. Cet encadrement pourrait prendre la forme d'un atelier d'échange avec une troupe venant de jouer son spectacle;

que la sélection des spectacles soit faite de manière à favoriser les secteurs du Jeune Théâtre qui ont été oubliés dans les années passées et en fonction de l'intérêt qu'ils représentent pour la réflexion et l'avancement du Jeune Théâtre;

que la publicité normale du Festival soit doublée d'une publicité parallèle via les réseaux populaires afin d'atteindre la population concernée par nos spectacles et qu'ainsi le Festival devienne un événement populaire;

que l'A.Q.J.T. soit le maître d'oeuvre du Festival et que sa réalisation se fasse en étroite collaboration avec les intervenants du milieu.

22. Que le Comité de direction soit composé des personnes suivantes: Pierre Rousseau, Diane Chevalier, Lise Roy, David Lonergan, Ginette Lagueux, Paul Bélanger, Jo-Anne Blouin.

24. Attendu que l'A.Q.J.T. est un organisme public sans but lucratif, démocratiquement constitué; attendu que l'État doit subventionner un regroupement culturel dont les activités, de par leur nature de développement [sic], d'éducation, d'animation et de formation, ne peuvent être rentables;

attendu que l'A.Q.J.T. n'est pas une succursale du ministère des Affaires culturelles;



Chômeur Circus, Théâtre de la Riposte, 1979.



Laissez la marge libre s.v.p.. Théâtre à mitaine, à mi-temps. Victoriaville, 1979.

qu'une motion de blâme soit adressée au Gouvernement du Québec à la suite de la demande de son ministère des Affaires culturelles faite à l'Association de s'autofinancer partiellement; nous dénonçons l'ingérence abusive du ministère des Affaires culturelles dans la vie interne des organismes qu'il subventionne.

27. Que le rôle du Comité d'action politique soit de s'impliquer, de prendre position et de dénoncer les injustices socio-politiques auxquelles nous sommes confrontés; que les objectifs du C.A.P. soient d'assurer la reconnaissance, la prise de parole et la représentation du mouvement Jeune Théâtre dans notre société.

15 janvier 1979

Rémi Boucher démissionne de son poste de permanent au Comité exécutif.

26 février 1979 : réunion du comité de direction

6. Le comité de direction reçoit le rapport du comité des structures. Le comité de direction suggère que la tâche de définition de termes que s'est donné le nouveau comité serve à bien circonscrire les structures de l'Association. Le comité de direction rappelle l'importance de bien circonscrire les structures à partir de la pratique du jeune théâtre. Le travail doit se faire non pas face à l'Association, mais bien à partir d'elle.

septembre 1979

La permanence de l'A.Q.J.T. déménage au 952, rue Cherrier à Montréal. Sont alors regroupés à la même adresse le Centre d'essai des auteurs dramatiques et les cahiers de théâtre *Jeu*.

2-3-4 novembre 1979 : vingt-deuxième congrès - atelier continu - montréal

16 troupes et 9 membres individuels présents, plus 16 observateurs dont 11 représentants d'organismes culturels.

Ateliers : structures ; activités 1980-81 ; politiques de subvention.



Un pied à terre, l'autre dans la rue, création collective. Les Trésors oubliés, 1979. (Photo: Michel Brais).

Propositions:

9. Que les structures de l'A.Q.J.T. soient:

Conseil de direction

Théâtre d'amateurs (5-9 membres)

Théâtre pour la Jeunesse (5-9 membres)

Théâtre de métier (5-9 membres)

Chaque C.D. dans chaque secteur a une autonomie complète dans son champ propre et une autonomie relative face à l'Association. Une assemblée générale annuelle par secteur élit les membres du C.D. et statue sur:

les objectifs de travail dans son secteur;

les moyens de rencontrer ces objectifs;

la teneur des manifestations de son secteur;

l'enveloppe budgétaire qui lui est dévolue à la table centrale (conseil central/exécutif);

les politiques d'actions communes sur lesquelles elle désire que l'assemblée générale de l'Association se prononce.

Ce C.D. se réunit au moins quatre fois par année.

Conseil central

Le Conseil central regroupe des représentants (3 par secteur) de chacun des C.D. élus par leur assemblée générale respective. Le quorum de ce Conseil est de 50% plus 1, dont au moins un (1) représentant par secteur.



Moi, c'est moi, pis toi t'es toi, le Cent-Neuf. (Photo: François Huot).

Ce Conseil:

- engage les permanents (à l'exécutif);
- représente l'Association auprès des organismes étatiques et autres;
- propose des plans de développement commun aux différents secteurs;
- met sur pied des commissions consultatives;
- administre le budget de fonctionnement de l'Association et attribue le budget de chaque secteur;
- voit à l'organisation des activités communes;
- assure l'information entre les secteurs;
- est responsable de l'Association auprès des média;
- se réunit au moins quatre fois par année;
- est responsable de l'organisation de l'assemblée générale annuelle de l'Association;
- répond de ses activités à l'Assemblée générale de l'A.Q.J.T., qui est souveraine.

Comité permanent

Le comité des travailleurs (euses) permanent(e)s de l'Association est composé de quatre personnes; un permanent par secteur, responsable de l'animation de son secteur, et un quatrième permanent, responsable de la bonne marche de l'Association: secrétariat et administration générale. Chaque permanent peut devenir membre de l'organisme.

10. Que le C.D. qui sera élu à l'Assemblée générale de ce XXII^e Congrès soit nommé jusqu'à ce que les trois secteurs soient constitués. Ce C.D. a pour mandat de mettre en branle tous les moyens d'action pour que les différents secteurs soient constitués d'ici six mois, et, pour ce faire, d'affecter ses ressources humaines et matérielles dans les secteurs qui actuellement sont absents ou désarticulés.

11. Que la nouvelle structure votée antérieurement n'entre en vigueur qu'après que chaque secteur identifié ait procédé à sa structuration interne, à l'élection de son C.D. et à la nomination de ses délégués au Conseil central.

13. Que le droit de vote soit modifié comme suit: que chaque membre, troupe ou groupe ait trois votes et que chaque membre individuel ait un vote à l'Assemblée générale.

15. Attendu que l'A.Q.J.T. est un organisme ayant des objectifs de régionalisation, de diffusion, d'animation et de formation du Jeune Théâtre;

Attendu que l'A.Q.J.T. est le seul organisme démocratique regroupant ces objectifs;

Attendu que le renouvellement du Festival nécessite un temps de réflexion afin de lui permettre d'être le lieu de diffusion des pratiques originales et enrichissantes pour le Jeune Théâtre;

Attendu que nous croyons qu'il faut prioriser [sic] la formation élargie et l'animation régionale;

Nous proposons:

que le Festival de 1980 prenne la forme d'une mise en disponibilité des ressources et acquis organisationnels de l'A.Q.J.T. pour les différentes manifestations et festivals régionaux;
que le programme de formation soit organisé dans un cadre souple et mobile et rendu disponible tout au long de l'année;

que le prochain événement-festival [...] ait lieu en 1981, et ce, dans la perspective d'une présence plus grande de l'A.Q.J.T. en région et aux différentes manifestations du jeune théâtre.

16. Que le Mandat du Comité du théâtre pour enfants pour l'année 79-80 soit de:

voir à l'organisation et au financement du VII^e Festival du Théâtre pour Enfants du Québec;

développer la question du théâtre pour enfants à l'école au moyen de rencontres, de publications, de contacts suivis avec le milieu;

débattre des questions liées aux subventions au théâtre pour enfants par les différents paliers gouvernementaux.

17. Que soit ajouté au mandat du Comité de théâtre pour enfants:

étudier les moyens d'élargir la participation et la représentativité des troupes régionales au travail du Comité de théâtre pour enfants;

considérer l'ensemble des lieux possibles (Montréal et les régions) pour la tenue du VII^e Festival.

18. Attendu l'excellent travail du Comité d'animation politique, il est proposé que le Comité poursuive son mandat.

24. Les personnes suivantes ont été proposées, ont accepté leur mise en candidature et ont été nommées au Comité de direction: Rémi Boucher, France Dansereau, Jasmine Dubé, René Gauvrault, Diane Isabelle, Pierre Pirozzi et Yves Séguin.

documents choisis et réunis par hélène beauchamp